

AMICALE BRGM

AMICALE DES ANCIENS AGENTS  
ET AGENTS DU BRGM

# CONTACT

Bulletin de liaison

AVRIL 1992

N°15



## SOMMAIRE

pages

- 3     EDITORIAL
- 4     Compte-rendu de la 22ème réunion du Conseil d'Administration (13 novembre 1991)
- 6     9ème Assemblée Générale (6 décembre 1991)
- 6 - Procès-verbal  
      7 - Rapport moral  
      8 - Rapport financier
- 9     Délégation Méditerranée - Compte rendu du repas annuel à Porquerolles (8 juin 1992)
- 13    Rencontre amicale d'été à Montlouis (2 juin 1991)
- 15    Croisière déjeuner sur le Canal de Briare
- 17    Soirée Sainte Barbe 1991 (6 décembre)
- 21    A propos de chasse :
- 21 - Chasse ancestrale - Chasse éternelle  
      23 - Nature et avenir (suite à l'article paru dans "Contact" n° 14)  
      24 - jugement sur l'accident de chasse ayant provoqué la mort de Claude Monod
- 26    In Memoriam - Jean Bouladon 1921-1991
- 27    Le coin des histoires drôles ou drôles d'histories  
      Les clous maléfiques par Jim Marchesseau

## EDITORIAL

Nous avons fait notre possible pour être présents parmi vous dès le premier trimestre de cette année 1992 en vous adressant quelques documents du BRGM et, bien sûr, l'appel de cotisation annuelle.

Les informations concernant notre entreprise sont toujours appréciées et certains d'entre vous ont eu la gentillesse de nous témoigner leur satisfaction ; merci de vos encouragements. Je tiens à remercier également la plupart d'entre vous pour avoir adressé leur cotisation 1992, ce qui prouve votre attachement à notre Amicale. J'espère cependant que les retardataires régulariseront bien vite leur situation.

Ce Contact 15 vous apportera les informations "plus internes" de notre Amicale avec les rubriques classiques et le compte rendu de quelques unes de nos manifestations ; à ce sujet, peu d'entre vous se sont manifestés pour participer à notre réunion du mois de juin (La Mine Bleue). Nous le regrettons beaucoup, car pour l'instant, nous ne sommes pas assez nombreux pour pouvoir la réaliser ; je compte donc sur les inscrits de dernière minute, limite des pré-inscriptions le 13/04 ...

Le BRGM a déplacé quelques bureaux, ou plutôt leurs occupants ; le Siège de l'Amicale (et du Géodrome) a quitté sa cour anglaise pour grimper au second étage du bâtiment N1 (bureau 222) ... où vous serez toujours les bienvenus.

Mais à chaque chose, malheur est bon ..., nous avons ainsi pu faire un "classement" (!) sérieux, ce qui est toujours bénéfique.

Je n'ose vous souhaiter un heureux et joyeux printemps ... aujourd'hui, après un hiver printanier, des bourrasques de neige font leur apparition sur l'Orléanais. Tout est donc dans l'ordre des choses !

A bientôt je l'espère...

R. PIERROT

# COMPTE RENDU DE LA 22 RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

( 13 Novembre 1991 )

Etaient présents :

Claude GUILLEMIN, Jacques GAZEL, Roland PIERROT, Brigitte SANGNIER,  
Yves BERTON, Léon DELBOS, Françoise DEREK, Jean Claude ROUSTAN,  
Danièle LABROT, Sauveur PAPPALARDO, Ignace DARCHEVILLE,  
Emmanuel CHIMAY, Jacqueline COUPAT, Yves CHOULEUR,  
Marcel LE BERICHEL.

Etaient excusés :

Georges GERARD, Marcel COLLIEN, Georges CAMBRAY.

La séance est ouverte à 11h30.

\*...\*...\*...\*

- 1 - Approbation du compte rendu de la 21ème réunion du Conseil d'administration du 5 février 1991. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.
  
- 2 - Manifestations 1991 et prévisions 1992 :
  - \* Les réunions d'été à Montlouis et d'automne à Briare sont évoquées. Il est fait état de la réussite de ces sorties et de la satisfaction des participants.
  
  - \* La note sur l'organisation de la Sainte Barbe 1991 est soumise aux membres du Conseil qui l'acceptent sous réserve de faire apparaître "SAINTE-BARBE" en clair. Il est par ailleurs décidé de sa diffusion au personnel en activité par voie d'affichage, aux adhérents de l'Amicale non actifs par JC. ROUSTAN, et au personnel des mines de la Lucette.  
Sur l'organisation de la soirée proprement dite, il est indiqué que les tickets d'inscription seront distribués à l'entrée de la salle, et que ces tickets qui porteront indication de la réservation de place (en fonction d'un plan de table établi par les responsables) serviront au tirage de la tombola.

Pour cette tombola, R. PIERROT souligne que les lots connus pour l'instant sont : 2 voyages pour 2 personnes en Afrique francophone offerts par UTA et 1 ou plusieurs échantillons minéralogiques.

\* Les propositions pour 1992 sont les suivantes :

- . réunion d'été à Angers comprenant le matin, une visite ville et château (tapisserie de l'apocalypse, vitraux de la cathédrale), un déjeuner simple à Bouchemaine et l'après-midi, une visite des ardoisières de la "Mine Bleue". Le déplacement serait effectué en car.  
J. GAZEL et L. DELBOS devant se rendre prochainement sur les lieux, prendront l'attache de JC. LIMASSET et feront connaître aux membres du Conseil leurs impressions et tous renseignements utiles,
- . réunion d'automne à programmer en fonction des propositions suivantes : visite à La Villette ou au Futuroscope ou au Parc Astérix,
- . la Sainte-Barbe 1992 aura lieu à la date habituelle.

### 3 - Assemblée générale du 6 décembre

L'ordre du jour de cette assemblée est fixé comme suit :

- rapport moral du Président,
- rapport financier du Trésorier,
- élections pour le renouvellement du Conseil d'administration (bulletin de vote distribué en séance),
- point sur les cotisations 92 (sans modification).  
Il est rappelé que les adhérents n'ayant pas réglé 3 cotisations successives seront radiés à la fin de la 3ème année.

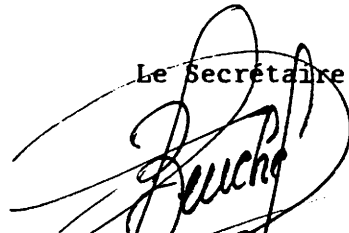
La convocation de l'Assemblée générale et les pouvoirs sont à transmettre aux adhérents de l'Amicale par le bureau.

### 4 - Renouvellement des membres du Conseil d'administration

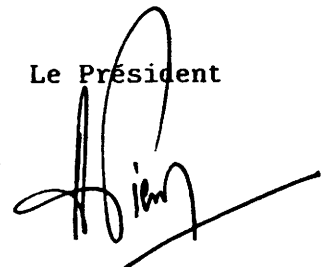
Le Conseil prend acte de la demande de sortie de Y. CHOLEUR. L'intéressé devient membre permanent. La candidature de P. CHERON est acceptée. R. PIERROT présente une liste de noms d'agents susceptibles d'être contactés pour l'avenir dans l'éventualité d'assurer certains remplacements. A ce sujet sont évoqués les départs possibles de J. COUPAT et JC. ROUSTAN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.

Le Secrétaire



Le Président



**9<sup>ème</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**du 6 Décembre 1991 à Orléans**  
(Auditorium du BRGM)

PROCÈS VERBAL

La séance est ouverte par le Président à 17h30.

Après lecture de l'ordre du jour, le Président rappelle les noms des agents décédés au cours de l'année. L'assemblée observe une minute de silence à leur mémoire. Il est demandé aux amicalistes présents d'être des correspondants lors d'événements concernant les agents du BRGM (anciens en particulier), les familles ne faisant pas toujours le nécessaire pour prévenir l'Amicale.

**RAPPORT MORAL DU PRESIDENT**

Le rapport paraîtra dans le prochain "CONTACT".

**RAPPORT FINANCIER DU TRESORIER**

Après lecture de ce rapport par S. PAPPALARDO, le Président rappelle que l'Amicale participe aux frais liés aux manifestations (Sainte Barbe par exemple) en prenant en charge l'écart entre les frais d'inscription et le coût réel. Il est rappelé également que l'Amicale a acheté un micro-ordinateur qui lui permet une meilleure gestion des adhérents et facilite la communication (adresses).

LE RAPPORT FINANCIER EST ADOPTE PAR L'ASSEMBLEE.

**COTISATIONS 1992**

L'avoir en caisse étant d'un montant raisonnable, il n'apparaît pas utile d'augmenter le montant des cotisations pour 1992.

**RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Il est alors procédé au vote pour le renouvellement du Conseil d'administration.

Les adhérents présents au nombre de 43 sont munis de 120 pouvoirs, soit un total de 163 voix. Les 10 membres sortants et le nouveau candidat (en remplacement de M. CHOULEUR démissionnaire) sont réélus et élu avec les suffrages ci-après :

M. CAMBRAY (162), M. CHERON (161), M. CHIMAY (162),  
M. COLLIEN (163), M. DARCHEVILLE (162), M. DELBOS (162),  
M. GUILLEMIN (162), Mme. LABROT (163), M. PIERROT (162),  
M. ROUSTAN (161), Mme. SANGNIER (160).

Le vote est approuvé par l'Assemblée.

Le Président souhaite la bienvenue à Pierre CHERON, nouveau membre du Conseil d'administration.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DE LA ROCHE propose que les fonds de l'Amicale soient utilisés pour venir en aide à des adhérents en difficulté. Il est précisé que c'est effectivement l'un des rôles de l'Amicale, mais que celle-ci ne peut agir que sur demandes effectives et justifiées. Monsieur DE LA ROCHE émet l'idée que l'Amicale pourrait financer une étude sur un sujet d'ordre très général, comme le Devenir du Service public (dans le cadre du BRGM) à l'horizon de l'Europe 93. Le Président estime que l'Amicale pourrait apporter un concours financier sur un sujet de ce type, sans toutefois avoir les moyens, (ni le rôle) d'assurer les charges d'un emploi. Monsieur DE LA ROCHE prépare une proposition concrète, en restant dans les possibilités de notre Amicale.

Il est demandé à l'intéressé et à toute personne ayant des propositions à faire, d'exposer leur demande par écrit.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.

<<<<>>>>

## RAPPORT MORAL 1991

\* Il est tristement habituel d'ouvrir notre Assemblée générale en rendant hommage aux amis qui nous ont quittés depuis notre dernière assemblée en décembre 1990.

- Jean BOULADON (mai 1991) une grande figure scientifique et humaine ; un article dans ce CONTACT rappelle sa carrière et sa personnalité
- Angelo STAMATATOS (janvier 1991) pour lequel notre CONTACT N° 14 a publié un "in memoriam".

Le sort a bien voulu que la liste n'en soit pas plus longue.

Nous avons également été très touchés par la disparition de certains de nos anciens collègues qui, bien que non-amicalistes étaient connus de tous comme Yves BEURRIER et Juan GONI, et, très malheureusement d'agents beaucoup plus jeunes encore en activité : Claude FOUQUET, Bernard MADELAINE et François TRESSET. Nous venons également d'apprendre le décès de Louis POINAS.

Pour rester encore dans ce triste chapitre, je vous demande instamment de faire part à notre association de toutes les informations dont vous pourriez avoir connaissance ; nos anciens, en particulier, sont administrativement inexistant au BRGM et le Bureau de l'Amicale ne peut avoir que des sources d'informations ponctuelles.

\* Après les modifications de nos statuts, nous vous avons promis une action volontariste pour renouveler et, si possible, augmenter nos effectifs en 1991.

- J'avais personnellement souhaité une mise à jour de nos "adhérents" en considérant que des membres dont nous étions sans nouvelles (et sans cotisations !) depuis trois ans et plus devaient être "démissionnés" (nos statuts prévoient deux ans). Les lettres de rappel restées sans réponses nous ont donc fait rayer un assez grand nombre d'adhérents (sic !). Cette mise à jour se fera désormais chaque année.

- A l'inverse, nous avons adressé une lettre personnalisée aux agents qui ont été concernés par le plan social 1989-1990 et qui ont quitté le BRGM. Nous avons été satisfaits de recevoir plus de 30 % de réponses positives et donc d'inscriptions nouvelles.

- Au plan interne, un flash a été diffusé avec l'accord de la Direction Générale et, dès les premiers jours, vingt quatre adhésions d'agents en activité nous sont parvenues ; elles continuent d'arriver ponctuellement mais assez régulièrement et nous avons ainsi dépassé les 400 membres actifs, malgré la forte "épuration" citée ci-dessus : challenge réussi !

\* 1991 a vu la réalisation effective d'une décision prise depuis longtemps : celle d'équiper le Bureau de l'Amicale, d'un micro-ordinateur. Avec l'aide de nos amis encore en activité et spécialistes en la matière, le choix, l'achat et la mise en oeuvre ont été faits. Ce micro-ordinateur est aujourd'hui opérationnel et va permettre à l'Amicale une indépendance nécessaire vis-à-vis des services fonctionnels du BRGM. Nos anciens collègues, malgré leur gentillesse et leur dévouement ne peuvent sans cesse être disponibles pour résoudre - en temps voulu - nos petits problèmes.

- L'édition des étiquettes d'expédition et la mise à jour de vos adresses en particulier sera plus aisée et vous donnera je l'espère, satisfaction.

- L'édition de notre Annuaire se fera avec une constante mise à jour et sera plus régulière ; une édition annuelle est prévue, même, si dans un premier temps, elle risque d'être moins luxueuse.

- Notre trésorier pourra également suivre avec plus de facilités, l'état de notre trésorerie et... le sérieux de nos adhérents.

- Beaucoup de facilités supplémentaires (classement régional ou autre) supprimeront ainsi bien des corvées actuellement dévolues aux membres du Bureau de notre Association.

\* Les festivités de cette année 1991 se sont déroulées dans d'excellentes conditions malgré les difficultés de tous ordres ; prévoir suffisamment tôt sans trop risquer de défections de dernière minute !

Vous trouverez ci-après, les comptes rendus de nos réunions :

- à Porquerolles, grâce à notre infatigable Marcel BOURGEOIS,
- à Montlouis pour notre repas d'été,
- à Briare pour notre promenade sur le célèbre pont-canal,
- à Orléans pour notre Sainte Barbe désormais attendue comme la fête annuelle du BRGM, ce qu'elle était il y a quelques années.

De nombreuses photos de ces manifestations rappelleront de bons souvenirs à nos amis présents et inciteront les plus timides à nous répondre en 1992.

Nos amis du Bureau, Marcel COLLIEN et Jean Claude ROUSTAN, chargés des manifestations, nous préparent pour 1992 quelques rencontres : le Futuroscope de Tours ? la Géode à Paris ? la "Mines bleue" (ardoisières) d'Angers ? et bien sûr notre Sainte Barbe 1992... Aidez-nous à réussir les manifestations choisies en vous inscrivant très nombreux dès que vous serez sollicités.



Le Président

<<<<>>>>

## RAPPORT FINANCIER

### Situation au 6 décembre 1991

RESSOURCES	DEPENSES
Encaissé le 07/12/1990	51 420,08
<b>Cotisations</b>	
- 1988    1 x 100        100	
- 1989    19 x 100        1 900	
- 1990    72 x 100        7 200	
- 1991    264 x 100       26 400	
- 1991    1 x 50            50	
- 1992    2 x 100           200	
<b>Sainte Barbe 1990</b>	
Participation repas    28 880	
<b>Fête annuelle du 2/06/91</b>	10 810
<b>Sortie à Briare le 6/10/91</b>	7 750
<b>Intérêts sur fonds communs de placement</b>	<u>2 522,40</u>
	<u>85 812,40</u>
	<b>137 232,48</b>
	Travaux de dactylographie    1 590,00
	Papeterie                        425,45
	Achat ordinateur               18 371,14
	Divers                            3 913,67
	<b>Sainte Barbe 1990</b> 37 054,25
	(repas, cotillons, tombola)
	<b>Fête annuelle du 2/06/1991</b> 15 426,00
	(restaurant, car)
	<b>Sortie à Briare le 06/10/1991</b> 7 836,00
	<b>F.C.P. diminution capital</b>
	(fusion de F.C.P. privés)       - 440,36
	<u>84 176,15</u>
	<b>Solde au 6 décembre 1991</b> <u>53 056,33</u>
	<b>137 232,48</b>
	<b>L'avoir net de l'Amicale s'interprète ainsi :</b>
	- Encaissé au 6/12/1991        53 056,33
	- F.C.P. (au 31/12/1990) <u>38 035,34</u>
	<b>91 091,67</b>



# DÉLÉGATION MÉDITERRANÉE

## COMPTE RENDU DU REPAS ANNUEL A PORQUEROLLES (VAR)

### SAMEDI 8 JUIN 1991

C'est chaque fois la même chose : le mois de mai arrive sans que qui que ce soit ait la moindre idée du point de chute pour notre repas annuel.

Alors le délégué se réveille et sonne de la trompe en direction de quelques fidèles pour appeler à l'aide ; il ne sait qu'une seule chose pour 1991, c'est que la réunion sera à l'Est du Rhône.

- Jean RICOUR qui sillonne la France en long et en spirale dit qu'il n'a guère le temps de réfléchir à tout ça : en le pressurant de questions sur les restaurants fréquentables à l'Est de Marseille, il s'enflamme finalement à propos de Cassis. Je suis encore rouge de honte de ne pas avoir retenu le nom de la crème de Cassis, le meilleur restaurant de la Côte qui pratique peut-être des prix au-dessus des moyens de la moyenne mais son chef est si jeune et plein d'avenir qu'il dépassera sûrement son maître réputé mondialement !

- Maurice GRAVOST, prêt à démonter en petits morceaux un moteur turbo compressé, est imperméable à tous les projets plantureux casse-graines.

- Edouard FAUVELET, momentanément migraineux n'hésitera pourtant pas à se prendre la tête entre les mains et le destin à la gueule pour proposer une bonne demi-douzaine de sites touristiques provençaux.

Resserrant la maille de prospection dans le secteur de Toulon, nous décidons de nous jeter à l'eau pour aller voir les belles insulaires ; on appelle Lagarde où Jacques LAVIGNE promet de nous dire tout ce qu'il sait sur les restaurants de Porquerolles.

Le 7 mai, pataugas aux pieds, chapeau de brousse sur la tête, boussole et carnet en poche, nous partons avec Jacques de MAUTORT pour une reconnaissance détaillée.

Après avoir salué la Flotte de Toulon, premier arrêt à l'Office du tourisme d'Hyères pour remplir la musette de prospectus en tous genres, puis nous mettons le cap sur la Tour Fondue. Avant d'abandonner la voiture dans ce cagnard inhospitalier, nous sillonnons la presqu'île de Giens à la recherche d'une petite auberge où nous pourrions réparer nos forces grâce à quelques volatiles aquatiques du type calmars ou loups, qui s'entendent plutôt bien avec le rosé du Var.

Revenus à l'embarcadère de la Tour Fondue, deux possibilités s'offrent à nous pour rejoindre Porquerolles :

- ceux qui économisent et n'aiment pas être tabassés trop longtemps optent pour le bateau simple,

- si l'on vient des contrées lointaines, naïf et sans expérience, on peut s'orienter, pour 20 F de plus, vers la "vision des mers", qui musarde entre les vagues pendant 40 minutes ; il s'agit d'un catamaran un peu plus vitré que ses copains, qui permet "... de découvrir un spectacle de faune et de flore riches et préservées..." D'après le prospectus, les deux seules faunes présentées sont :

- un plongeur avec palmes plaqué bêtement contre le hublot,

- un gros mérou endormi que le plongeur doit probablement réveiller avec un seau d'eau sur la tête avant chaque passage du bateau.

La traversée directe demande une vingtaine de minutes, ce qui nous suffit, compte tenu du clapot ambiant. Nous retrouvons nos esprits grâce à une bonne marche de reconnaissance des restaurants.

On élimine sans pitié :

- Le mas du Langoustier, un peu loin et auréolé de beaucoup d'étoiles,
- l'Orée du bois, beau cadre, un peu trop cher, direction féminine avenante comme Tatie Danièle,
- les Glycines, en cours de transformation,
- la Grillade, où personne n'entre à l'heure de la sieste,
- l'Arche de Noé, qui ne fait pas les repas de groupe.

Sur les deux plateaux de la balance, il reste :

- l'Alycastre, où l'on flaire une bonne cuisine ; le patron inspire confiance, ses menus aussi, mais il incite vraiment trop à boire de l'eau minérale en restant très ferme sur le prix des liquides ordinaires,

- l'hôtel Sainte Anne, d'aspect sympathique, avec une terrasse assez vaste garnie de chaises et de tables blanches nappées de bleu et de rouge ; voilà bien les couleurs qui plaisent aux Français, c'est donc là que nous viendrons.

Tous les invités n'étaient pas des nôtres le 8 juin. Certains l'ont regretté et l'ont dit par téléphone ou par quelques mots, le plus souvent chaleureux vis-à-vis des participants ; il s'agit de :

- Henri PALOC,
- Pierre VALENTIN,
- Roland ARVOIS,
- Pierre SIGNARD,
- Ilya HANDEL,
- Edilbert ESCANDE,
- Henri VAN DAALHOFF,
- Raymond GARCIA,
- Bernard FRICHEMENT,
- Robert COSTARGENT,
- Edouard FAUVELET,
- Jean RICOUR.

Un phénomène ce Jean RICOUR 1991 : à peine a-t-il reçu la circulaire d'invitation qu'il appelle pour dire : "Je suis désolé... je ne pourrai pas venir..." Vous savez comment on répond : "c'est dommage ! Tu vas bien nous manquer..."

Début juin, il se ravise et déclare qu'il a pu changer son programme et qu'il sera bien à Porquerolles le 8 juin. Bravo !

Rappel du 6 juin : "Je ne viendrai pas ! J'ai eu un accident... ma voiture est toute ratatinée... elle est toute petite...", "et toi, comment ça va ?", "Bof, je m'en tire avec quelques bleus, c'est pas méchant !", "qu'est-ce qui s'est passé ?", "j'étais fatigué, je me suis endormi... heureusement que je conduis bien, j'étais parfaitement à droite !".

J'ai conclu qu'il avait quand même eu beaucoup de chance et que c'était judicieux de sa part de reconnaître aussi les vertus de la droite.

Nous étions 28 inscrits ; malheureusement Pierre VILLALARD était empêché au dernier moment, par suite du décès de sa mère.

Les présents vont être alignés par ordre alphabétique, mais à titre exceptionnel, Joseph MASSARDO est invité à sortir du rang et à recevoir la médaille d'or :

- il a répondu le premier à la circulaire en prenant 5 inscriptions pour : Monsieur, Madame, le beau-frère, la belle-soeur et la nièce !

- depuis son domicile à Perpignan, l'aller et retour à Porquerolles dépasse les 850 kilomètres. Le bateau démarrant à midi, le rendez-vous était fixé à 11h00 et demie et tous les MASSARDO étaient là à 9h15. Petit à petit, ils ont vu arriver :

- Eugène ANGE et Madame	de Serres (05)
- Michel BERTUCAT	d'Agay (83)
- René BISCALDI et Madame	de Castelnau Le Lez (34)
- Marcel BOURGEOIS et Madame	de Montpellier (34)
- Jean CHAMAYOU et Madame	de Pérols (34)
- Maurice GRAVOST et Madame	de Marseille (13)
- Pierre JONQUET	de Marseille (13)
- Jacques LAVIGNE et Madame	de Lagarde (83)
- Jean Claude LIMASSET et Madame	de Nantes (44)
- Jacques de MAUTORT	de Montpellier (34)
- Raymond ORTEU et Madame	de Montpellier (34)
- Marc RAY	de Saint Siffret (30)
- Georges ZERBIB et Madame	de la Seyne (83)

Avant l'embarquement, nous étions massés devant un quai soutenu de part et d'autre par deux bateaux blancs : "l'Amour des Iles XI" et "l'Amour des Iles XII", sans savoir dans lequel nous serions jetés.

Le XII paraissait un peu plus jeune, un peu plus en acier, muni d'une flûte tournante pour repérer ceux qui se cachent dans le brouillard ; ce qui nous plaisait guère, c'est qu'il n'avait pas de cheminée et que ses casiers de sauvetage, peints en bleu sont difficiles à retrouver par les pêcheurs.

Essentiellement en bois, sans accessoires inutiles, le XI faisait plus sérieux avec ses deux cheminées, son avertisseur dérivé directement de la poire à lavements et ses bouées orangées.

C'est dans le XI que nous sommes partis et bien arrivés après quelques secousses apéritives. Chacun appréciait avec étonnement le soleil radieux alors que la veille, toute la côte méditerranéenne faisait le dos rond sous un ciel noir avec des bourrasques de pluie à ne pas mettre dehors un contrôleur du fisc.

- Le Kir s'est présenté dans de jolis petits verres à pied qui auraient gagné à grandir un peu
- La salade composée était vaste et très végétale
- Les filets de loup en papillottes semblaient avoir été emmaillottés par des marmitons plus ou moins poivreux,
- Les fromages ont été carrément oubliés
- Les tranches de vacherin au coulis de framboise ne manquaient pas de modestie.

Pour compenser l'évasion des fromages, le patron a tenu à nous offrir le digestif de notre choix.

Qu'il est bon de sortir de table pour se promener sous les pins et les eucalyptus jusqu'à une petite plage aux algues mordorées !

Est-ce le poids du repas, le petit vent frisquet, le manque de temps avant de réembarquer à 16h30 ? Personne n'a piqué une tête, pas même Jean Claude et Odette LIMASSET qui sont pourtant capables de se baigner 4 fois par jour et 365 jours par an.

Les Français sont individualistes ; vous ne serez donc pas surpris que le tiers de l'effectif ait eu envie d'abandonner le gros de la troupe pour savourer un peu plus longtemps les délices de cette île sauvage.

Et les bons sentiments, qu'en faites-vous ?

Personne n'a eu le courage de quitter ceux qui repartaient lentement vers l'embarcadère ; si lentement que les derniers arrivaient avec 3, 4,... 7, 8, jusqu'à 10 minutes après l'heure légale du largage des amarres.

Heureusement, les gentils matelots venus tout spécialement à notre rencontre parvenaient à récupérer les derniers récalcitrants. Après quoi, le chauffeur a fait faire calmement demi-tour à son bateau et, face au vent, il a monté sportivement les vitesses jusqu'à la cinquième, pour rattraper le retard.

Un Amour des Îles qui joue à l'hydroglisseur sur des creux de 3 à 4 m, ça saute de crêtes en crêtes, tantôt sur le flanc gauche, tantôt sur le flanc droit, mais jamais debout. Ceux qui ont le sens des réalités sont depuis longtemps abrités dans la cage que les ingénieurs de haut niveau et de tous âges sont encore sur le pont pour calculer si le volume d'eau qui rentre par l'avant est complètement restitué par l'arrière et en combien de temps. Je ne vous dis pas dans quel état de serpillère ils retrouvent bobonne.

On a beau essayer de penser à un avenir serein, j'en ai vu plusieurs qui se caressaient la panse en déclarant que, tout compte fait, on avait bien assez bouffé !

Les meilleures choses ont une fin. Le rafiote a retrouvé la Tour Fondue, les pèlerins en sont tous sortis vivants et les embrassades précédant la séparation ont commencé.

Et c'est là qu'on a pu repérer le plus solide d'entre nous : en me serrant la main, Georges ZERBIB a tenu à me signaler, pour le cas où, un bon petit restaurant des environs de la Seyne "où tu peux manger par exemple..." En écoutant la litanie des plats du gastronome habituel, j'étais plein d'admiration pour ces garçons qui ne manquent jamais d'estomac dans les pires circonstances.

Nous nous retrouverons inch Allah ! le premier ou le deuxième samedi de juin 1992.

Dans cette attente, bien amicalement à tous les méditerranéens et à tous les autres.

Le Délégué Méditerranée  
M. BOURGEOIS

# RENCONTRE AMICALE D'ÉTÉ à MONTLOUIS-SUR-LOIRE

( LE 2 JUIN 1991 )

Pour cette 8ème réunion d'Eté, il a été décidé, en réunion de bureau, que celle-ci se tiendrait à MONTLOUIS-SUR-LOIRE au restaurant "LA CAVE".

Ce site avait été choisi en raison de l'originalité de l'endroit.

A proximité de Tours, à l'est, sur la rive gauche de la Loire, MONTLOUIS est connu pour son vignoble, situé entre celui de VOUVRAY, au nord, et celui des coteaux de TOURAINE, au sud.

Les principaux crus de MONTLOUIS étant :

- *Clos de la Barre*
- *Clos de la Frelonnerie*
- *Cray*
- *Château du Boulay.*

48 personnes ont répondu à notre appel et ont apporté leur participation à cette manifestation.

Certains étaient venus de Paris et de ses environs, nous les en remercions bien vivement ; d'autres sont arrivés d'Orléans et de sa région.

Un car avait été prévu, au départ d'Orléans, pour ceux qui ne désiraient pas conduire et profiter en toute quiétude du paysage qu'offre la Loire jusqu'à Montlouis ; le soleil étant de la partie, ce fut un voyage fort agréable !

Tout le monde s'est trouvé au rendez-vous à l'heure prévue.

MM. BEAUMONT et CAVAUD, qui ont honoré par leur présence notre manifestation, ont été accueillis à leur arrivée par notre Président.

Le restaurant est joliment installé dans une ancienne carrière transformée en cave.

Nous nous sommes retrouvés autour d'un apéritif avant de regagner nos tables.

Un groupe musical donna une petite aubade juste avant de commencer le repas fort convenable qui nous fut servi :

Remise des coupes de fidélité



← J.P. CARRIVE

A. NOESMOEN





*Saumon fumé maison et ses toasts chauds*  
*Ris de veau en cassolette*  
*Suprême de pintadeau "printanière"*  
*Petit cendré frais sur lit de salade aux noix*  
*Omelette norvégienne*  
 Café  
 Les vins du cru : *Sauvignon 87*  
*Clos de Cray rouge 89.*

A la fin de ce repas, pour respecter la tradition de notre Amicale, pour récompenser l'assiduité de certains membres à nos réunions, deux coupes furent décernées à :

Monsieur André NOESMEN  
 et Monsieur Jean-Pierre CARRIVE

et remises aux récipiendaires par Roland PIERROT, Président de notre Amicale, ceci sous les applaudissements des participants à cette réunion.

La réunion s'est achevée vers 16 heures et, avant de nous séparer, nous avons pu faire une provision de vins en provenance de crus de la région, et c'est chargés de cartons que nous avons regagnés nos voitures et car !!

Nous remercions ici tous les participants à cette réunion, qui, par leur présence, ont contribué à la réussite de cette manifestation.

J.C. ROUSTAN

<<<<>>>>

## CROISIÈRE DÉJEUNER SUR LE CANAL DE BRIARE

Cette manifestation déjà programmée en 1990 n'avait pu être réalisée cette année là, les réservations n'ayant pu se faire, les délais demandés étant trop longs.

Fort de cette expérience, nous avons lancé cette sortie dès le mois d'avril 1991, la date disponible proposée la plus rapprochée, étant le 06/10/1991, une réservation ferme a été faite.

Trente huit participants ont répondu à notre appel et se trouvaient à 10h30, à l'embarquement.

Cette sortie comprenait une promenade de 5 heures environ sur le canal de Briare, au cours de laquelle un repas nous a été servi, dont voici le menu :



Kir  
 Hors d'oeuvre du marinier  
 Jambon braisé au Sancerre  
 avec son gratin dauphinois  
 Bouquetière de légumes  
 Plateau de fromages  
 Omelette norvégienne  
 Café  
 Vin de la réserve du Capitaine





Cette promenade sur le canal de Briare, effectuée à bord du bateau "Coeur de France" nous a été commentée tout au long du voyage par notre Capitaine.

Ce canal de Briare que l'on doit à Henri IV est un des plus anciens canal de France. Il permet par son célèbre "pont-canal" de joindre en traversant la Loire, le canal latéral à la Loire, rive gauche, au canal de Briare, rive droite.

Ce "pont-canal" entièrement métallique, construit par l'ingénieur EIFFEL en 1890, d'une longueur de 662 m, de 11,50 m de large avec une profondeur de 3,40 m, relie la rive gauche de la Loire à sa rive droite, passant à environ 8 m au-dessus du niveau de la Loire.

Par ses dimensions, il se trouve être le plus grand pont-canal de France.

Malgré la grisaille du temps, ce fut une promenade fort agréable qui s'acheva vers 15h00.

Nous remercions tous les participants à cette manifestation et tout particulièrement les Amicalistes venant de Paris et des provinces voisines d'Orléans.

JC. ROUSTAN

<<<<>>>>

## SOIRÉE DE LA SAINTE BARBE 1991

Pour suivre une tradition bien en place et ce depuis quelques années, l'Amicale BRGM a organisé, pour fêter notre Sainte Patronne, un dîner dansant, le 6 décembre 1991.

Cette manifestation s'est déroulée dans le cadre du restaurant de l'Entreprise, à La Source, après la tenue de l'Assemblée générale de notre Amicale qui s'est déroulée en fin d'après midi, ce même jour.

Comme chaque année, les réservations se sont concrétisées dans les derniers jours, avant la soirée.

Cette soirée regroupait 176 personnes parmi lesquelles la Mine de La Lucette comptait 16 représentants.

L'UTA, qui a très aimablement offert 2 AR France/Afrique Noire, était également représentée.

L'organisation des réservations et des tables avec plan de salle, a fonctionné à la satisfaction de tous.

Cette soirée a débuté par un apéritif, qui contrairement aux années précédentes, a réuni tous les participants dans la salle même du restaurant, après avoir passé les opérations de pointage à l'entrée de la salle.

Nous remercions ici les personnes qui ont efficacement assuré le contrôle à l'entrée.

Autour du buffet de l'apéritif organisé par A. LONGEVAL, l'ambiance a été vite "réchauffée" avec les petits fours, les "Communards" et le traditionnel punch concocté par l'Ami CHIMAY.

Cette année, pour animer cette soirée, il a été fait appel au groupe "disc-jockey" LE DAUPHIN avec la participation de l'imitateur JF. MATOU.

Notre ami A. LONGEVAL et son équipe nous avaient préparé un menu recherché :

Feuilleté de Saint Jacques aux deux purées

Argotiaux pistachés à la Solognote

Granité

Suprême de volailles aux morilles  
avec son gratin dauphinois

Fromages

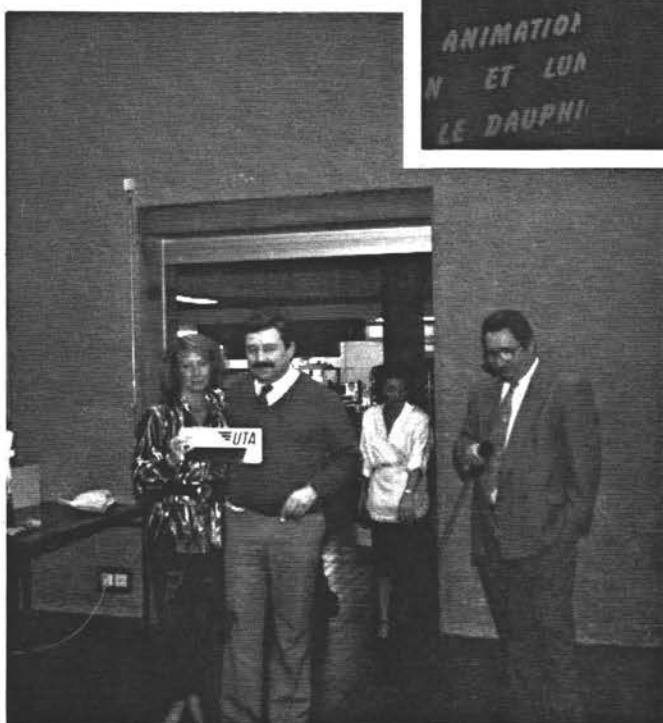
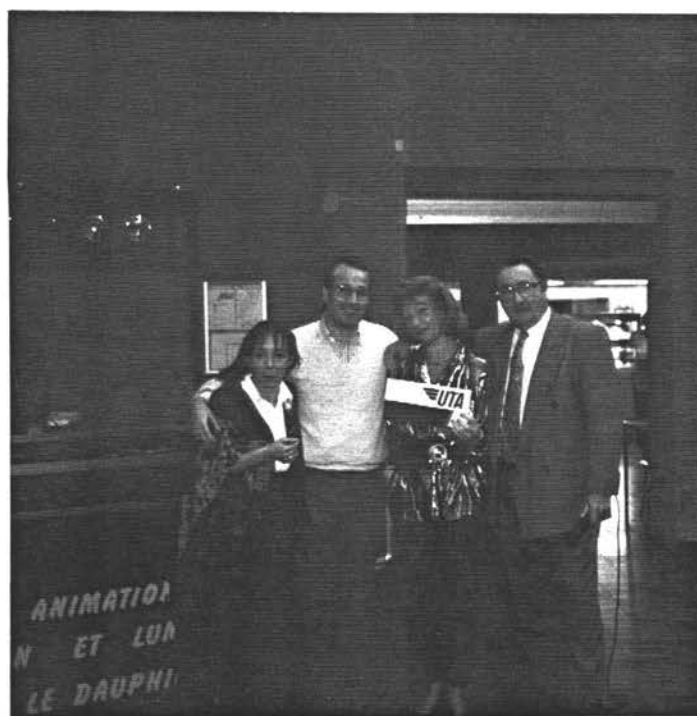
Dessert de l'Amicale



Café

Beaujolais nouveau







  
 Les heureux gagnants  
 du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> prix  
 un voyage (aller et retour)  
 pour 2 personnes  
 en Afrique francophone

L'imitateur JF. MATOU a effectué sa prestation au milieu du repas. Malgré son talent, sa tâche a été rendue difficile par certains qui, possédés du démon de la danse n'ont pas été très tolérants... D'autres étaient satisfaits de cet intermède ; on ne peut pas contenter tout le monde et les autres !

Le tirage de la tombola était très attendu, c'est avant le dessert que celle-ci fut tirée, sous la direction du Président de notre Amicale.

Les heureux gagnants sont pour chacun des lots :

1er prix - Un voyage pour 2 personnes en Afrique Francophone (aller et retour)

Gagné par M. Bernard PARISOT  
Mine de La Lucette

2ème prix - Un voyage pour 2 personnes en Afrique Francophone (aller et retour)

Gagné par M. Claude FONTAINE  
stagiaire CNRS (CCSM)

3ème prix - Un échantillon minéralogique (quartz enfumé)

Gagné par M. Bernard PENIN  
Amicaliste

4ème prix - Un lot de trois bouteilles de Chateauneuf du Pape (1971)

Gagné par M. DUCHESNE, commerçant

5ème prix - Oeuvre picturale encadrée (offerte par l'épouse d'un Amicaliste)

Gagnée par M. Jean Pierre BASSOT  
Amicaliste

Nous remercions ici la générosité des donateurs qui nous ont permis d'organiser cette tombola.

Le repas s'achevant, place fut à la danse. Quelques couples avaient d'ailleurs déjà commencé au cours du repas.

Une ambiance très gaie anima cette soirée où des "cotillons" étaient largement distribués.

Les derniers couples quittèrent la piste aux environs de 4h00 du matin.

Avec un amical remerciement à tous les participants, qui par leur présence ont contribué à la réussite de cette Sainte Barbe 1991.

JC. ROUSTAN

<<<<>>>>

## A PROPOS DE LA CHASSE CHASSE ANCESTRALE, CHASSE ÉTERNELLE

A l'occasion de l'Assemblée Générale du 7 décembre 1990, notre camarade Pierre CHERON nous a fait un exposé très complet et très vivant sur ce sport-passion qu'est la chasse, dont le texte a paru dans le dernier bulletin. Notre Président me demande aujourd'hui de développer pour notre bulletin l'intervention que j'avais faite au cours du débat qui suivit la conférence de Pierre CHERON et où je soulignais, en les appuyant, certains propos de notre ami.

<<<<<<>>>>

La chasse est une pulsion ancestrale de l'homme, "qui n'a pas à être défendue mais expliquée" (1). Elle fut pendant longtemps une des conditions essentielles de survie et l'homme moderne n'a pas le droit d'oublier tout l'acquis physique, moral, culturel que lui doit l'humanité. Si certains sont chasseurs aujourd'hui, c'est qu'ils sont restés plus sensibles que d'autres à cet acquis et tentent de traduire, dans la société moderne, en l'adaptant, la pulsion de leurs ancêtres.

### Le chasseur moderne est prédateur et gestionnaire

Les progrès agricoles, industriels et sociaux de notre société moderne ont profondément modifié les équilibres naturels. Même si certains excès pourraient peut-être être rattrapés, un fait irréversible au plan de la faune est la disparition des grands prédateurs, qui étaient la condition d'un équilibre cohérent entre les espèces. Ainsi, cerfs, chevreuils, sangliers se multiplient sans compter, et ce ne sont pas les tentatives médiatiques de réintroduction de lynx (surtout friands des moutons des agriculteurs, comme cela se voit dans l'Est de la France) qui y changeront grand chose.

C'est là que se situe le vrai rôle du chasseur d'aujourd'hui, qui doit y trouver la vraie maîtrise de sa pulsion ancestrale : le chasseur moderne doit être le prédateur gestionnaire garant de l'équilibre le plus harmonieux possible de la faune. Sans lui, aucun agriculteur, aucun forestier n'accepterait de voir progressivement détruire les cultures et la forêt par une augmentation sans limite des effectifs de sangliers et de cervidés : au chasseur de les ramener à un niveau acceptable sans lequel leur destruction anarchique serait inéluctable. C'est ainsi que les "plans de chasse" réglementaires fixent par espèce et par année les quotas à prélever pour le meilleur compromis possible entre dégâts minima et préservation de l'espèce. Et n'est-il pas plus satisfaisant que ce

(1) Pierre MUZET - "Le Progrès de Lyon".

soient les chasseurs, à travers leur passion, leur sport... et leur contribution financière, qui assument cette mission plutôt qu'un corps de fonctionnaires spécialement affectés à cette régulation indispensable devenue alors de l'abattage administratif... et payés par la collectivité ou encore une myxomatose introduite volontairement pour limiter le lapin avec les souffrances que l'on sait pour l'animal ? N'oublions pas par ailleurs que seuls les chasseurs assurent actuellement en France, pour plusieurs dizaines de millions de francs par an, le remboursement aux agriculteurs des dégâts de sangliers.

Paradoxalement, comme l'a dit récemment un auteur cynégétique, "supprimer la chasse serait supprimer le cerf", car, hormis le chasseur, toutes les parties prenantes économiques (forestiers, agriculteurs), le braconnage, la surpopulation (il concouraient à sa disparition. Il en est de même de beaucoup d'autres espèces chassables. En fait, le chasseur moderne responsable, par une prédation étudiée, devient un véritable gestionnaire de la faune, garant du maintien des espèces et de l'équilibre avec les autres activités de l'homme. Citons Mr Pierre BERGIS, Directeur de l'Office National des Forêts pour la Région Centre : "le chasseur succède au loup, disparu ; c'est un mode de régulation qui évite le saccage de la forêt".

Au plan administratif et réglementaire, face à des oppositions à la chasse plus médiatiques que sérieuses, rappelons que récemment plusieurs tribunaux administratifs (Bordeaux, Grenoble, Limoges) ont confirmé le caractère d'intérêt général de l'exercice rationnel du droit de chasse, le législateur veillant d'ailleurs de plus en plus à donner à la chasse moderne les moyens de sa mission, avec ses devoirs et ses limites.

Enfin, face à la déprise agricole qui tend à désertifier une grande partie de notre pays, le chasseur reste souvent le seul dans ces contrées qui nettoie, entretient, aménage des réserves, piège les nuisibles en surnombre, repeuple, en un mot assure encore le paysage de ses propres efforts et des propres deniers. Ailleurs c'est encore lui qui, face à une agriculture industrielle débridée, freine le remembrement, combat l'utilisation abusive et fatale pour la faune des pesticides et des engrais, lutte contre l'assèchement des zones humides si indispensables aux oiseaux migrateurs :

-----  
(1) Les dernières années nous ont montré comment les épizooties pouvaient se développer par la promiscuité, comme par exemple la keratoconjunctivite pour le chamois et l'isard très durement touchés dans les réserves alpines et dans le Parc National des Pyrénées Occidentales.

nous n'en voulons pour preuve récente que l'arrêté de biotope pris pour "les barthes" de St Martin de Seignaux (40) sur 60 km de cours de l'Adour ainsi que le rachat des "mizottes" de Triaize (85), deux mesures à l'initiative de la Fondation pour la Protection des Habitats Français de la Faune Sauvage.

#### La chasse et la mort. Le respect de la bête

Mais la chasse, c'est aussi la relation entre l'homme et l'animal chassé, en un mot la chasse comporte l'acte de tuer.

Même s'il s'agit, comme nous venons de l'expliquer, d'une prédation étudiée, c'est toujours un acte grave qui mérite, non pas la sensiblerie déplacée - et souvent exploitée - de notre monde urbanisé et trop oublieux de ses racines paysannes où la mort - finalement plus respectée - faisait partie de la vie de tous les jours, mais le respect de la bête, la difficulté de la poursuite, la netteté de la fin, le respect du gibier mort.

Il nous paraît aussi noble de poursuivre un chamois pendant plusieurs jours en terrain difficile, dans le cadre d'un plan de chasse indispensable, d'épargner la chèvre et le chevreau, d'accepter l'échec, de réussir une fois sur dix, de le descendre sur son dos pendant de longues heures que d'élever des moutons pour l'abattoir et d'en empiler les carcasses comme de vulgaires marchandises. Les deux démarches font partie de la vie, mais que l'on ne nous oppose pas - pour des causes d'ailleurs souvent malhonnêtes - une sensibilité à plusieurs vitesses : sensiblerie déplacée pour le gibier, sensibilité maîtrisée pour le bétail, sensiblerie étonnamment toujours oubliée pour le poisson, qui sans doute ne souffre pas et n'a donc pas droit aux mêmes attentions !

Le vrai chasseur sait respecter et honorer - y compris sur sa table - sa bête de chasse, dans une poursuite loyale, sans souffrance inutile pour elle, et toujours dans cet esprit de prélèvement calculé et raisonnable.

#### La chasse, sport de caractère et de convivialité

Même si d'autres activités de loisir peuvent aussi s'en prévaloir, la chasse apporte à celui qui la pratique une contribution certaine à sa santé physique et morale. Outre les bienfaits de longues marches - quand ce n'est pas un exercice plus violent en montagne ou au marais par exemple - la "vraie chasse" est une école d'observation naturaliste, de maîtrise de soi, de persévérance pour le succès, d'humilité face à l'échec. C'est un

Au plan social, la chasse, qui est par son origine et son cadre mêmes une composante essentielle du monde rural, permet au citadin un retour périodique vers ce milieu où il retrouve son équilibre par rapport à une vie moderne de plus en plus stéréotypée. Enfin quelle autre activité humaine, au plan sociologique, a le pouvoir de rassembler dans une même équipe paysan, commerçant, employé, enseignant et PDG pour partager leur philosophie commune, leur faisant oublier pendant quelques heures ou quelques jours vie citadine, milieu social et soucis personnels ? Oui, la passion de la chasse tire bien ses racines de pulsions ancestrales et profondes, et l'homme vient y retrouver certaines vérités foncières. L'effectif des chasseurs en France n'est-il pas passé de 400.000 en 1939 à près de 2.000.000 aujourd'hui.

#### Mais aussi des devoirs

Je ne voudrais pas terminer ce rapide tableau "idyllique" sans y apporter quelques réserves et quelques recommandations. Le lecteur aura bien compris que nous avons évoqué la "vraie" chasse ou comme aurait dit le regretté François SOMMER "la chasse imaginaire". Des progrès ont été faits dans ce sens au cours des dernières années, une nouvelle prise de conscience commence à répondre aux mutations du monde moderne et beaucoup de chasseurs conçoivent et pratiquent cette chasse là. Le législateur pour sa part, par l'examen pour le permis de chasser et le plan de chasse étendu à des espèces de plus en plus nombreuses, a déjà apporté un premier encadrement approprié. D'ailleurs il faut laisser le mérite aux chasseurs eux-mêmes de précéder parfois le législateur pour s'imposer les limitations nécessaires : je n'en veux pour preuve que l'association intercommunale pyrénéenne à laquelle j'appartiens et qui s'est imposé un plan de chasse pour l'isard douze ans avant que le législateur ne le décide au niveau national ; par ailleurs beaucoup de sociétés de chasse ou de fédérations départementales fixent des limitations de prélèvement pour le petit gibier, comme par exemple la bécasse, la perdrix grise de montagne ou le tétras.

Mais une tradition aussi ancestrale implique aussi beaucoup de devoirs de comportement humain : il revient aux chasseurs eux-mêmes de faire leur propre police dans leur corporation pour assurer à la chasse une éthique que les contraintes actuelles réclament de plus en plus stricte ; il revient aussi à chacun de veiller à sa propre discipline. C'est à cette condition que le chasseur moderne réalisera sa mission de prédateur-gestionnaire, perpétuant ainsi et transmettant à nos enfants une vraie chasse, héritage ancestral et immortel.

**NATURE ET AVENIR**  
**COLLECTIF CONTRE UNE CHASSE AVEUGLE**  
**B.P. N°1-06850 Briançonnet**  
 (suite à article publié dans "Contact" n°14 Mars 1991 page 28)  
 Transmis par notre ami Monition

4 septembre 1991

Chers adhérents, chers amis,

Le procès du chasseur responsable de la mort de Claude MONOD qui devait se tenir le 27 juin, aura lieu le 19 septembre à 14 h. au Tribunal Correctionnel, Place des Recollets à DIGNE ( Alpes de Haute-Provence ).

La famille de Claude MONOD, le "Collectif contre une Chasse Aveugle" et l'Association Nationale pour la Défense des non-chasseurs ( R.O.C. ),

v o u s i n v i t e n t à l ' a u d i e n c e .

Le professeur Théodore MONOD, membre de l'Institut de France (Académie des Sciences) et d'académies étrangères, viendra spécialement apporter son témoignage.

Au moment de l'ouverture d'une nouvelle saison de chasse, l'opinion attend la réponse de la justice à la demande de sécurité des personnes face aux pratiques actuelles de la chasse.

Nous ne voulons pas de manifestation tapageuse qui puisse indisposer les juges ni gêner le déroulement du procès.

Nous comprendrons que beaucoup de vous ne pourront venir. Mais la présence silencieuse et digne de nombreuses personnes montrera, pour les médias, les pouvoirs publics, les responsables de la chasse et les élus, l'exigence de règles strictes appliquées sévèrement.

Depuis le compte-rendu d'activité du Collectif d'avril 91, suite à nos démarches, la mort de Claude a été évoquée aux assemblées générales des Fédérations de chasseurs et aux Conseils Chasse et Faune Sauvage des Alpes Maritimes et des Alpes de Haute-Provence; les règles actuelles de prudence et de sécurité ont été rappelées. Dans la "Lettre du Préfet", l'attention des chasseurs est attirée sur ces consignes.

Mais aucune des mesures concrètes proposées n'a été étudiée. Aucune modification n'a été apportée dans les arrêtés préfectoraux relatifs à la chasse en 1991/92 !

L'Office National de la Chasse nous dit que c'est le Ministre de l'Environnement qui édicte les règles de chasse que l'ONC est ensuite chargé d'appliquer. Mais M. Brice LALONDE ne répond pas à nos lettres malgré des rappels !

Ainsi, les règles restant insuffisantes, de semblables accidents frapperont des chasseurs et des non-chasseurs et endeuilleront des familles. Les fédérations de chasse par leur refus de restreindre leurs privilèges, les ministères et administrations de tutelles abdiquant devant le lobby de la chasse, en portent d'ores et déjà la responsabilité.

L'incitation aux propriétaires à mettre leur terrain en "Refuge Naturel - Chasse Interdite" a déjà provoqué de nombreuses demandes d'aide et conseils.

Nous devons continuer, avec votre soutien, à défendre la VIE et la tranquillité dans la Nature.

Nota bene : Pour le cas où le procès serait encore reporté, il est prudent, avant de faire le déplacement, de contacter la famille MONOD tél. 93 60 43 96 et 93 65 09 88, ou le ROC tél. 23 62 31 37 .

Fraternellement, pour le Collectif : Eloi MONOD

COLLECTIF CONTRE UNE CHASSE AVEUGLE  
B.P. N°1-06850 BRIAÇONNET

le 16 Octobre 1991

Chers adhérents et amis,

Le 19 Septembre 1991, au Tribunal Correctionnel de Digne, était jugé le chasseur responsable de la mort de Claude MONOD. Autour de la famille se trouvaient des amis de Claude, des artistes: verriers, céramistes et autres, des membres du "Collectif", des opposants à la chasse et des adhérents de plusieurs associations de Protection de la Nature. Théodore MONOD, le pacifiste, le savant passionné du désert saharien, malgré ses 89 ans, était venu spécialement de Paris avec Nelly BOUTINOT, secrétaire du ROC accompagnant son président.

La salle d'audience était comble et on sentait l'émotion d'une assistance silencieuse et attentive.

Lorsque le juge Claude CONSIGNY qui présidait, appela Didier BAUCHIERE à la barre, on avait peine à reconnaître dans ce jeune homme de 22 ans, courbé, costume clair et cheveux longs, le fier chasseur en kaki, qui, un an plus tôt, voyant une forme sombre dans les buissons, avait, sans hésiter, tiré son premier sanglier, tuant Claude d'une balle en plein coeur.

Le juge lui fera dire le goût de la chasse pratiquée depuis l'âge de 16 ans avec son père, directeur d'école, l'envie de tirer du gros gibier qu'on mangera entre amis. Sans voir ni groin, ni queue, ni poils ce "brillant ingénieur en sciences préparant une carrière d'enseignant" n'avait eu que la vision de sa passion.

Le président fit préciser à Eloi MONOD, le père de Claude, que sa famille avait toléré la chasse sur sa propriété aux ruraux des alentours qui en avaient l'habitude, leur demandant seulement que les règles soient respectées et qu'on ne tire pas à proximité des habitations et des chemins. C'est à moins de 100m d'un sentier de randonnée balisé par le Conseil Général que Claude a été abattu.

Deux avocats ont plaidé pour le ROC (Me Luc KIRKYACHARIAN) et pour l'ASPAS (Me Philippe MAGNAN), dénonçant les dangers que la chasse fait courir à tous les utilisateurs de la Nature et à l'adaptation des règles à l'exigence de sécurité. Me J. TARTANSON au nom de l'Association pour le Développement de la Création Artistique en Verre (ADCAV) a évoqué la personnalité artistique de Claude MONOD, sa place de créateur, d'enseignant, sa renommée, demandant que soient publiés, aux frais du coupable, des articles sur l'artiste, sa mort et le jugement, dans trois revues de chasse.

Me Joel BLUMENKRANZ, avocat de la famille, a tenté d'obtenir du prévenu des explications, refusant la fatalité du drame. Il a demandé pour l'épouse, les enfants, les parents, la famille, la juste réparation des préjudices matériels et moraux. Les avocats ont insisté sur l'absence de responsable et d'organisation de la battue qui avait précédé le drame, sur la précipitation du chasseur à réarmer son fusil au premier bruit.

Madame le Substitut du Procureur de la République, rappelant que Didier BAUCHIERE n'avait pas pris les précautions qu'exige l'activité dangereuse de la chasse, réclamait deux ans d'emprisonnement avec sursis (ce qui est le maximum prévu par la loi) et trois ans de "mise à l'épreuve" avec interdiction de détenir des armes (maximum prévu: 5 ans).

L'avocat de la défense, Me Michel CHAPUIS, commençait par réclamer l'irrecevabilité de la constitution partie civile des trois associations ROC, ASPAS et ADCAV; critiquait la présence d'opposants à la chasse dans la salle et disait que la chasse, activité reconnue légalement, n'avait pas à être jugée ici. Ne pouvant contester la culpabilité, il trouvait des circonstances atténuantes dans la fatalité, qu'il n'y avait pas eu "infraction" (la loi ne dit pas qu'il faut identifier le gibier!), mais une faute, comme il y a des fautes de conduite sur la route! Il demandait la clémence, de ne pas compromettre la carrière de son client par une inscription au casier judiciaire. Montrant sa prostration à l'audience, il en déduisait des regrets... que Didier BAUCHIERE n'a jamais exprimés!

Le jugement a été mis en délibéré au 26 Septembre.



Après l'audience, dans le jardin du tribunal, en présence des journalistes et reporters de télévision, Eloi MONOD remerciait tous les présents et ceux qui n'ayant pu venir, avaient tenu à manifester leur soutien, avec une émotion particulière pour les parents de Pascal HEYRAUD, jeune éducateur de Saint-Etienne, tué volontairement par deux chasseurs le 19 oct 86, pour le Dr AZAR dont la femme a été tuée dans sa voiture par un chasseur tirant un chevreuil près de l'autoroute en Côte d'Or le 28 janvier 90, pour Mme SAJOURS dont le garçon de 14 ans a été tué par son camarade, trop jeune chasseur de 17 ans, le 10 déc 89 à Bouyon (06).

Il a redit comme au Rassemblement de Protestation du 28 Oct 90 à Briangonnet, que sa famille et le "Collectif contre une chasse aveugle" n'avaient aucun sentiment de vengeance mais voulaient qu'il n'y ait pas d'autres victimes de la chasse. Il a rappelé que, du premier jour, nous avons voulu rencontrer tous les responsables de l'organisation de la chasse pour étudier des règles plus strictes, appliquées sévèrement; que, malgré bientôt un an de démarches, aucune mesure plus sérieuse n'a été introduite dans les arrêtés d'ouverture de la chasse en 91/92 et que donc d'autres accidents mortels seront à déplorer. Il a été dit -et les médias l'ont tous répété- que le tribunal n'avait pas à faire le procès de la chasse régie par des lois et décrets du Parlement et du Gouvernement. C'est donc bien en direction de ces derniers que doivent agir le Collectif et tous les mouvements d'opposition aux abus de la chasse.

Théodore MONOD, en scientifique et humaniste, a dit l'immoralité et l'anachronisme de la chasse, condamné le laxisme dont elle jouit en France, rappelé les violences contre les écologistes venus dans le Médoc pour exiger l'application des règles européennes protégeant les oiseaux migrateurs et a constaté que la "fatalité" ne coûtait pas cher au responsable!

Les médias ont rendu compte de cette audience: "Procès d'une faute, PAS CELUI DE LA CHASSE". Elle y était pourtant bien en accusation par la présence de tant de personnes concernées, par les questions du président, par les plaidoieries et par l'écho dans les médias.

Le jugement rendu le 26 septembre condamne Didier BAUCHIERE à 18 mois d'emprisonnement avec sursis et suspension du permis de chasser pendant 5 ans. La condamnation n'est pas amnistiable.\* Les constitutions partie civile du ROC, de l'ASPAS et de l'ADCAV sont déclarées irrecevables.

\* Dernière minute: "La condamnation sera exclue du bulletin N°2 du casier judiciaire", ce qui permet de se présenter à toute carrière administrative !

Il est accordé, au titre de réparation du préjudice économique: à l'épouse Isabelle MONOD un million de francs, à sa fille Aline 83000 F, à son fils Antoine 109000 F. Au titre du préjudice moral: Isabelle doit recevoir 120000 F, Aline et Antoine 80000 F chacun, Eloi et Luce les parents 50000 F chacun, les trois soeurs Mariane, Ginette et Véronique 15000 F chacune. Les demandes des beaux-frères, neveux et nièces sont rejetées, y compris celle pour Zoé, fille du frère de Claude MONOD, Frédéric, décédé en 1987.

Le jugement rendu est à l'image de la situation actuelle du problème: la condamnation appliquant les lois en vigueur est seulement de principe puisque le coupable est libre et pourra chasser dans 5 ans. La communauté des chasseurs, par le biais de l'assurance obligatoire, aura payé sa dette à la famille. Elle continuera légalement à pratiquer son activité qui porte atteinte aux libertés, à la tranquillité et menace la vie de tous.

Les médias dans leur ensemble ont rendu compte de cette affaire. Des articles, des émissions de radio et de télévision ont traité la question de la chasse ces derniers mois. Rares sont les médias qui l'ont fait avec assez d'objectivité; trop encore font la part belle aux chasseurs et à ceux qui les soutiennent.

Dès l'ouverture de nouveaux "accidents de chasse" ont recommencé à frapper chasseurs et non-chasseurs. Les médias n'ont pas fini d'en parler. Le public admettra de moins en moins la fatalité et de plus en plus la responsabilité des chasseurs et aussi celle des élus et du gouvernement qui fixent les règles, celle des pouvoirs publics chargés de les faire appliquer.

La famille et les amis de Claude MONOD, le Collectif contre une chasse aveugle, remercient tous ceux et celles qui les ont soutenus. Afin que Claude ne soit pas mort pour rien, nous nous engageons à continuer l'action avec le ROC, Association Nationale de Défense des Non-chasseurs, en liaison avec les organisations d'utilisateurs et de protecteurs de la Nature, action en direction des médias, des pouvoirs publics et des élus, pour une meilleure protection de tous contre les abus de la chasse.

Nous vous invitons à agir de même, chacun dans son secteur, car les lois, toujours en retard sur l'évolution des mœurs ne changeront que sous la pression de l'opinion publique.

Fraternellement.

Pour le Collectif: Eloi MONOD

## IN MÉMORIAM



Jean BOULADON  
( 1921 - 1991 )

Jean BOULADON nous a quittés le 19 mai dernier, Dimanche de Pentecôte, à l'âge de 70 ans, des suites d'une cruelle et rapide maladie. Ses amis étaient nombreux à l'Eglise St-Pierre de Neuilly pour la célébration de ses obsèques.



Jean BOULADON était ingénieur civil des Mines, diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, où la section d'Etudes Géologiques et Minières qu'il suit en quatrième année, sous l'enseignement du Professeur Eugène RAGUIN, va décider d'emblée de sa carrière de géologue.

Jean BOULADON entre en 1946 au Service Géologique du Maroc où, pendant 10 ans, au sein de l'équipe particulièrement dynamique que l'on sait, il contribuera brillamment à la compréhension des deux grands domaines marocains que sont les sites plomb-zinc de couverture et les gisements de manganèse, apportant ainsi aux sociétés minières un concours précieux pour le développement de leurs exploitations.

A l'indépendance du Maroc, Jean BOULADON se voit offrir un poste en France au tout nouveau Bureau de Recherches Géologiques, Géophysiques et Minières qui va lancer les bases d'un renouveau de l'exploration en Métropole. Il sera, à partir d'Octobre 1956, un des premiers géologues à s'attacher à cette mission où tout est à faire, y retrouvant plusieurs jeunes collègues et amis issus de la même expérience nord-africaine. Après un premier contact de quelques années avec le terrain métropolitain, il sera, à partir de 1959 et pendant plus de quinze ans, un des acteurs essentiels du département Géologie, puis de la branche Exploration d'un BRGM nouvellement promu à une vocation internationale. Les missions vont se succéder en Afrique francophone, à Madagascar, en Arabie Saoudite, en Nouvelle Calédonie. Il continue par ailleurs de suivre avec intérêt et d'appuyer avec compétence les recherches de France et en Europe. Ainsi, à ses premières spécialités des gisements de couverture et des sites de manganèse, va-t-il rapidement ajouter deux grands domaines dont il deviendra aussi un expert de renom international: les amas polymétalliques volcanosédimentaires et les gisements associés aux roches basiques et ultrabasiques. Sur les nombreux terrains de jeu qu'offre le BRGM, il pourra exercer son sens exceptionnel de l'observation naturaliste et la rigueur sans concession des interprétations

utilisables pour la conduite de la recherche. Curieux de tout, grand travailleur, attentif à toutes les observations des géologues de terrain, sachant même les susciter, soucieux des contraintes économiques, il devient un des rouages essentiels de l'exploration au BRGM.



Mais à partir de 1975, Jean BOULADON, à la suite de cruels événements personnels, ne pourra suivre les équipes du BRGM à ORLÉANS : à travers son Corps de rattachement, il sera affecté au Service des Matières Premières et du Sous-Sol au Ministère de l'Industrie, auquel il apportera sa grande expérience de l'exploration. Il s'y verra chargé du Secrétariat Général des Comités de l'Inventaire des Ressources Minières de Métropole, de Guyane et Nouvelle Calédonie, fonction qu'il assurera jusqu'à ces dernières semaines. Son expérience, sa rigueur, son jugement l'avaient aussi fait appeler pendant plusieurs années au Comité de Valorisation des Ressources du Sous-Sol du Ministère de la Recherche.

Pendant toutes ces dernières années, Jean BOULADON apportera son précieux concours à l'Ecole des Mines de Paris, y dirigeant des thèses, suivant des jeunes chercheurs, conseillant dans le domaine de la métallurgie, assurant des cours.

En même temps, il continue à suivre avec intérêt les recherches du BRGM, toujours prêt à apporter à ses anciens collègues et amis ses précieux conseils.

En 1981, il recevait le prix Léon BERTRAND de la Société Géologique de France.

Les qualités humaines de Jean BOULADON ne le cédaient en rien à la brillante compétence de géologue. Ouvert et à l'écoute de tous, tolerant, toujours prêt au service, il était un grand catholique. Son courage fut un exemple pour tous, autant lors de la disparition si tragique de l'une de ses cinq filles, puis de son épouse, que récemment face à sa propre maladie.

Pour rendre un dernier hommage à sa quête permanente en même temps qu'à sa modestie, rappelons ces mots de Condorcet (1782) qu'il avait eu plaisir à citer lors du Colloque sur les minéralisations de couverture qui lui était dédié en 1988 : "Tout concourt à prouver que la nature entière est assujettie à des lois régulières, tout désordre apparent cache un ordre que nos yeux n'ont pu apercevoir. Il ne peut être connu que par l'observation des faits, dont l'ensemble ou la suite sont nécessaires pour rendre cet ordre sensible à notre faible vue".

Jacques BERTRANEU

Jean BOULADON nous a laissé 166 fiches manuscrites où il consignait les phrases marquantes de ses lectures. Ces fiches témoignent de sa culture profondément humaine et de sa spiritualité. Un recueil de ces fiches est en cours de réalisation avec un tirage limité.

Une commande éventuelle est à adresser à :

M. PELLISSONNIER, 60 boulevard St Michel, 75272 PARIS Cédex 06

Joindre SVP un chèque de 100 F à l'ordre de l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole des Mines de PARIS

## LE COIN DES HISTOIRES DRÔLES OU DRÔLES D'HISTOIRE

### LES CLOUS MALÉFIQUES

Kolobé était le parfait type du "bon noir", sympathique à tous les habitants de Brazzaville. D'un caractère spontané et d'humeur enjouée, il blaguait facilement avec les Européens de la capitale. Ils le savaient un peu "filou sur les bords", mais l'aimaient bien. Les Africains, eux, prétendaient en riant qu'il était "crapule". Il avait peu à peu acquis cette réputation parce qu'il était en fait plus astucieux que ses concitoyens.

Il s'était associé à l'un de ses amis, charpentier de son état, pour sculpter des petites statuettes à proposer aux touristes. Ensemble, ils avaient construit, au bord d'une des rues de la ville, une petite cabane avec des tôles déroulées, taillées dans des fûts d'essence vides et ils s'enfermaient en fin de semaine, dans cette échoppe improvisée. La crasse accumulée sur les parois du réduit par un foyer central et la forte odeur de fumée augmentaient son aspect insolite et mystérieux.

Là, dans ce décor qui se voulait secret et "surnaturel", ils lardaient de clous rouillés leurs statuettes préalablement vieilles au feu de bois. Kolobé les revendait ensuite, en jurant ses grands dieux de leur authenticité. Une "authenticité" d'autant mieux admise par les "Gogos" que les prix n'étaient pas donnés !

Kolobé était "Crapule" !

Le reste de la semaine, il travaillait chez un Européen célibataire, en qualité de boy-cuisinier ; mais à l'inverse de ses compatriotes qui dépensaient bêtement leur salaire, il avait passé avec son patron, l'astucieux marché suivant. Désirant acheter une voiture, il avait demandé à son employeur de ne pas le payer pendant le temps de son service chez lui, mais simplement de garder son argent pendant la durée de son emploi. Il vivrait, en attendant, de la vente de ses statuettes et économiserait ainsi la totalité de ses gains domestiques.

Kolobé était "Malin" !

Un jour, il eut le culot de proposer à son patron une de ses statuettes "bidon" !

"Cà va pas non ? Tu me prends pour un touriste ?"

"Ah ! jamais Patron !... Mais quand même, regarde ça Patron ; peut-être c'est pas vraiment le fétiche du sorcier, mais avec des clous plantés, comme ça, partout, ça peut donner le mauvais sort, et même occasionner un "Grand Malheur" promptement ! Ouais ! Ouais ! insistait Kolobé hilare, l'oeil malicieux.

Il ne pensait cependant pas si bien dire...

Trois ans plus tard, le pays accéda à l'indépendance. Les conditions de vie se dégradèrent rapidement. Une délinquance larvée s'installa dans la capitale. Les vols et cambriolages se multiplièrent et la concussion se propagea dans tous les services administratifs y compris la police. Lassé, le patron de Kolobé rentra alors définitivement en métropole et rendit à son boy-cuisinier, l'intégralité des salaires sagement économisés pendant cinq ans.

Kolobé se trouva ainsi à la tête d'une somme rondelette qui lui permit d'acheter une vieille voiture d'occasion.

Il réalisait d'un coup le vieux rêve qu'il caressait depuis le temps où, tout gosse, il tirait derrière lui des boîtes de sardines à l'huile vides avec une ficelle en imitant le bruit d'un moteur en marche.

Il l'avait enfin SA voiture ! Une véritable guimbarde, complètement délabrée qu'il réussit à retaper avec un de ses amis, mécanicien au village. Malgré son aspect de tas de ferraille, il en était très fier.

Kolobé abandonna alors son ancien métier de boy-cuisinier et devint chauffeur de taxi. Il concurrençait ses collègues et s'était attiré leur inimitié en pratiquant des tarifs réduits. De plus, grâce à son frère employé à la Mairie, il échappait à la patente et ne réglait aucune contravention. En outre, petit cousin d'un fonctionnaire attaché aux Contributions, il ne payait ni taxes, ni impôts. On pouvait lui accorder le mérite de savoir utiliser les compétences des membres de sa famille...

Son taxi pétaradant était toujours plein. Outre les passagers, il transportait à la demande, les bagages les plus hétéroclites : poulets, meubles divers, fagots de bois de chauffage, calebasses débordantes, légumes, cabris, etc...

Or un soir, ayant terminé sa journée, il eut la malencontreuse idée de prendre la rue passant devant l'échoppe où son ami charpentier fabriquait ses statuettes. Mal lui en prit, car à la hauteur de la boutique, un des clous utilisés pour ses "fétiches porte-bonheur" qui traînait par terre, se planta dans le pneu arrière de son taxi.

Calmement, Kolobé arrêta son tacot et, sans se presser, commença à changer sa roue crevée. C'est alors qu'une voiture, conduite par un Africain, déboucha à vive allure. Arrivé à sa hauteur, le chauffeur freina brusquement et stoppa quelques mètres plus loin dans un nuage de poussière.

Kolobé, la clé à boulons à la main, leva la tête et resta stupéfait de voir le chauffeur sortir précipitamment de la cabine, prendre son cric dans le coffre et s'élançer vers lui à la rescousse.

Cette vélocité pour venir à son secours l'émut et l'étonna. Il accueillit l'homme avec un sourire reconnaissant.

Mais le dépanneur bénévole plaça d'autorité son cric sous l'essieu de l'autre roue arrière, non crevée celle-là, et sans un mot, commença le démontage à toute vitesse. Kolobé resta un moment immobile, interloqué, mais lorsqu'il le vit déboulonner la roue, il lui expliqua en riant :

- "Hé là ! Hé là ! non, non, elle est pas crevée celle-là. C'est pas la peine de la changer.

Mais le forcené n'écoutant pas Kolobé, continuait à enlever la roue !

- "Hé dis donc, dis donc, répéta ce dernier, je te dis que cette roue là, elle est pas crevée, elle est bonne, faut pas y toucher.

- "Eh ! bien justement, si elle est bonne, je la prends !

"Mais il est fou ce type" pensa Kolobé.

- Dis donc toi, il ne faut pas me narrer hein ! Je te dis présentement que cette roue là, elle est pas crevée. Tu laisses ça précipitamment et tu touches plus à rien du tout.

- Comment ça je touche à rien du tout ? Toi, tu prends une roue et tu m'empêches de prendre l'autre ! Moi, je prends aussi une roue, on gagne tous les deux une égalité bénéfique. Toi, tu voles trop lentement. Il faut faire vite, sinon, on va se faire voir et je ne veux pas me faire arrêter par la police parce que toi, tu voles moins vite que moi.

- Mais je vole à RIEN ! MOI. C'est MA voiture personnellement, ici, présent et je change une roue que je viens de CRrrréver devant moi, sous mes yeux témoins. VRRrrraiment !

- Non, non, non... il ne faut pas me narrer des nouvelles inauthentiques. Toi, tu voles véritablement un pneu, moi aussi, j'en prends un, pareillement, c'est normal. Tu n'as rien à dire et je te merde fortement !

Cette fois-ci Kolobé explosa :

- Moi aussi, je te merde. La voiture est à MOI ! Tu enlèves ton cric présentement ou je casse ton gueule et j'appelle la police indubitablement tout de suite.

Au mot POLICE, l'autre fut saisi. Cette mise en garde, exprimée sur un ton violent qui risquait d'ameuter le voisinage, lui démontrait que la voiture appartenait bien à Kolobé. Revenu de sa méprise, le voleur embarqua hâtivement son cric, sous le regard menaçant de Kolobé.

- Sauvouage ! Toufi nan gué ! lui cria-t-il.

- Sale nègre ! répondit l'autre en démarrant d'autant plus vite que des passants débouchaient du tournant en face.

Kolobé resserra ses boulons et terminait la mise en place de sa roue de secours lorsqu'un Européen, remontant la rue en voiture, le vit. Par sympathie et parce qu'il était de nature serviable, il s'arrêta à sa hauteur pour lui proposer son aide.

Kolobé, encore sous le coup de la colère, répondit sèchement qu'il n'avait besoin de personne pour terminer son travail. L'Européen qui avait eu un élan de gentillesse envers un homme en difficulté, fut vexé d'une telle rebuffade et poursuivit sa route.

"Quel con ce mec, songeait-il, pour refuser ainsi une aide, c'est qu'il est certainement en situation irrégulière ; je l'ai sûrement surpris en train de voler les pneus d'une voiture à l'arrêt ! Encore un de ces petits fumiers de voleurs qui sévissent de plus en plus en ville maintenant. Il y en a marre. Celui-là, je vais lui donner une leçon qui lui otera l'envie de recommencer..."

Arrivé chez lui, il téléphona à la police pour l'informer qu'un salopard était en train de voler les pneus d'une voiture arrêtée dans la rue, à près de cent mètres de sa villa.

Kolobé venait juste de charger sa roue crevée et son cric dans le coffre, lorsqu'il vit arriver sur lui, un car de police qui s'arrêta brusquement. Deux agents en sortirent et l'apostrophaient, l'enmenèrent au poste malgré ses véhémentes protestations.

Le Commissaire de police reconnut Kolobé avec une satisfaction vengeresse non dissimulée...

- Ah ! tu crois que parce que tu as un frère à la Mairie et un cousin aux Impôts, tu peux voler dans la ville sans problème hein ? Mais cette fois-ci mon petit saligaud, tu vas payer et c'est MOI, BOJOMBO, Commissaire de police de Brazzaville qui te le dis : cette fois-ci, tu feras pas sauter ta contravention, enfonce toi bien ça dans le congolo... et pour ponctuer son affirmation afin d'être parfaitement crédible, il lui envoya un grand coup de poing dans le nez !

Kolobé passa la nuit au poste après ce sévère "interrogatoire".

Une enquête rapide confirma que la voiture en panne était bien sa propriété ; il fut rendu à la liberté le lendemain matin et retourna chercher son taxi.

Ce dernier reposait par terre sur les moyeux !

Pendant que Kolobé passait sa nuit au poste, on lui avait volé ses quatre roues...

Il apprit par la suite que les auteurs du larcin étaient des prisonniers de droit commun, libérés chaque nuit par le Commissaire BOJOMBO en personne, avec ordre de cambrioler pour son propre compte et de revenir en prison à l'aube, afin de lui ramener les butins... à partager.

Kolobé se rappela alors que dans les années passées, en cherchant à vendre à son ancien employeur une fausse statuette qualifiée d'authentique, il lui avait déclaré :

- Ah ! Patron : c'est peut-être pas un vrai fétiche de sorcier, mais, avec un clou planté dedans, comme ça, ça porte toujours malheur !

A l'époque, il ne pensait pas si bien dire...

Jim MARCHESSEAU

---

Historiette extraite de mon livre intitulé : "LES TAM-TAMS DU PASSE".

**RÉALISATION BRGM**

impression et façonnage :  
**SERVICE REPROGRAPHIE**